# Département de Saône-et-Loire Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023

## Nombre de membres:

- au Conseil municipal: 13

- en exercice: 19

- qui ont pris part à la délibération : 18

<u>Date de convocation</u>: 20 mars 2023 Date de publication: 31 mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, Fabrice THERVILLE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es)**: M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Marie-Claude POTTIER a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à M. Dominique JOBARD, M. Benoît MEILHAC.

Absent(s): Néant.

Secrétaire de séance : M. Jean-André GUILLERMIN.

#### Objet: 2023/2403/018 - Approbation du compte de gestion 2022.

Le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion dressé par Monsieur Henry FONTANY, Trésorier de Mâcon municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion accompagné des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à réaliser et à recouvrer, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur Henry FONTANY, Trésorier de Mâcon municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire
Pour avoir été reçu le
3 1 MARS 2023
EN PRÉFECTURE DE SAÔNE ET LOIRE

Pour copie certifiée conforme Le 28 mars 2023, Le Maire, Robert LUQUET

